

Vendredi, 05 avril 2019

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

De prime abord, permettez-moi, au nom du personnel de l'Administration du Sénat et au mien propre, de m'acquitter d'un agréable devoir d'hospitalité : celui de souhaiter à chacun de vous une cordiale bienvenue au Sénat, l'une des deux Chambres de notre Parlement.

En ce jour mémorable du vendredi, 05 avril 2019 s'écrit l'une des belles pages de l'histoire du Sénat par l'ouverture solennelle de la première session extraordinaire de la troisième législature de la troisième République.

Cette séance inaugurale que j'ai l'honneur de présider se tient en application de l'article 114 de la Constitution qui dispose notamment que, je cite : **« La séance d'ouverture est présidée par le Secrétaire Général de l'Administration de chacune des deux chambres »**. *Fin de citation.*

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Au moment où je me tiens humblement devant vous pour m'adresser à la haute Assemblée, j'aperçois en face de moi, non pas des personnes ordinaires, mais des personnages, mieux des personnalités, des sages de la République, des Elus des Elus auxquels s'ajouteront les huit autres après l'organisation de l'élection sénatoriale dans les provinces du Nord-Kivu et de Mai-Ndombe.

L'occasion m'est ainsi offerte de saluer vivement votre élection qui est la concrétisation d'un projet bien mûri, j'en suis convaincu, une victoire qui constitue pour vous-mêmes et pour les provinces un réel motif de fierté.

Je salue également et d'une manière particulière l'élection de 19 Sénatrices, soit 11 de plus par rapport à la dernière mandature qui en a compté 8 ; un nombre qui témoigne de la tendance vers la parité homme-femme au sein de la haute Assemblée.

Enfin, la réélection de 10 Sénateurs sur les 108 de la dernière législature mérite d'être soulignée.

Par ailleurs, qu'il me soit permis de relever, au regard de l'article 104, alinéa 7 de la Constitution, l'existence, à partir de cette législature, d'un Sénateur à vie en la personne de Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, ancien Président de la République. C'est une première en République Démocratique du Congo.

Mesdames et Messieurs les Elus des Elus,

Permettez-moi de rappeler que vous avez une noble mission de représenter les provinces, de voter les lois et de contrôler le Gouvernement, les entreprises publiques ainsi que les établissements et les services publics.

S'agissant du contrôle parlementaire, il est plus qu'important de vous assurer notamment de l'exécution effective des lois de la République par le Gouvernement, car il ne servirait absolument à rien de voter des lois qui deviendraient des simples archives après leur promulgation.

En ce qui concerne l'accomplissement de votre mission constitutionnelle, je demeure convaincu que votre expertise variée et avérée dans tous les domaines de la vie nationale ainsi que votre sens très élevé de responsabilité constituent un grand atout pour le Sénat qui vient d'être renouvelé.

Ils prédisposent notre Chambre à un rendement de haute facture, à la réalisation d'un quinquennat de cohésion, de paix et de développement résolument tourné vers le bien-être du peuple congolais.

Mesdames et Messieurs les Elus des Elus,

En plus de l'expertise de chacun de vous précédemment évoquée et qui vous permettra de mieux accomplir votre mission, vous disposez, au Sénat, d'un auxiliaire compétent et dévoué qu'est le personnel administratif, entièrement disponible.

Placée dans de bonnes conditions de vie et de travail, cette machine à travailler - je voulais dire cette cheville ouvrière - constituée de cadres et agents qualifiés et expérimentés vous accompagnera efficacement et consciencieusement dans l'accomplissement de votre mandat.

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Depuis 2003, notre pays a utilement renoué avec le système bicaméral.

Les deux Chambres de notre Parlement ont jusqu'à ce jour fonctionné dans l'harmonie, la paix et la complémentarité voulues par le constituant.

En matière législative, l'Assemblée nationale et le Sénat ont constitué, à tour de rôle, une sorte de soupape de sécurité pour les lois votées par l'une ou l'autre Chambre.

Des imperfections constatées dans les textes d'une Chambre ont été corrigées par l'autre en améliorant ainsi la qualité des lois sans pour autant altérer les rapports entre les deux Chambres parlementaires.

A cet égard, permettez-moi de rendre hommage à vos prédécesseurs, aux membres du Bureau du Sénat sortant et particulièrement à son Président, principal artisan de la notoriété acquise par le Sénat de notre pays au niveau tant national qu'international et du climat apaisé entre les deux Chambres du Parlement.

De 2007 à 2018, le Sénat s'est caractérisé, en dépit de ses sensibilités politiques diverses, par une solide cohésion à chaque fois que de grands problèmes d'intérêt national se sont posés.

Mesdames et Messieurs les Elus des Elus,

Pour terminer mon propos, je formule le vœu de vous voir accomplir votre mandat dans la cohésion et atteindre le bout de cette mandature dans l'intérêt du Congo et des Congolais.

Pleins succès et fructueux mandat à tous et à toutes.

Que vive la démocratie !

Que vive le Sénat!

Que vive la République Démocratique du Congo!

Je vous remercie.

Gilbert KIKUDI KONGOLO NDJIBU